

CHOSSES

Janvier 2005



LUES

 **REVUE DE PRESSE**

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Du 01 janvier au 31 janvier 2005

Nouvelle couverture, vous le voyez ; n'hésitez pas, tournez la page, allez de pictogramme en pictogramme, avec couleurs associées. Vous êtes revenus ? Vous êtes extasiés, avez critiqué, remarqué, déploré, aimé ? C'est normal, c'est que « Choses lues » est d'abord à vous.

Peau neuve pour des informations toujours plus claires espérons-nous, et nous saisissons cette occasion rêvée pour répéter que vous pouvez faire part de vos suggestions à tout moment.

Et les informations, font-elles peau neuve en ce début d'année ?

Tout d'abord parcours sinueux du projet de loi « prévention de la délinquance » : comme dans le sentier de notre enfance nous continuons d'égrener les petits cailloux trouvés au gré des lectures. Lisez les trois premiers articles de la rubrique Travail social : apprendre, s'énerver, réfléchir. Mais c'est « à suivre », et même si c'est lassant il n'y a pas d'autre voie pour l'instant.

Deux beaux articles sur la prévention spécialisée et les missions locales : comment survivre, jusqu'où institutionnaliser pour pouvoir continuer d'innover ? Très intéressants.

Quand la police vous parle du terrain, de « vos » quartiers, de « vos » villes avec des échos de fiches « travail de rue » il y a de quoi lire à coup sûr. Violences collectives ou pas, changements ou pas, vous vous retrouverez dans un très bel article suivi d'un entretien. De même quand l'union européenne (re)lance la question de l'immigration économique, les réactions françaises ne se font pas attendre et laissent présager des changements.

Nous avons craqué pour un article de Mme Wieviorka autour d'Auschwitz, la transmission ou comment de pas substituer la morale à la réflexion. Tout simple, fondamental.

Réforme de l'école, pour quelles orientations de fond ? Et l'école en France comment la situer au niveau européen ? L'OCDE donne des éléments éclairants. A lire. Et puis la délinquance est en baisse, le nombre de détenus aussi, le chômage non. Et nos brèves toujours là...



addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : genesleve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Loi de cohésion sociale validée par le Conseil constitutionnel.....	p. 04
Crimes et délits : moins 3.76 % en 2004.....	p. 04
Les voitures brûlées ne sont plus le symptôme de violences collectives	p. 05
Résultats du recensement Insee 2004.....	p. 05
Entrée en vigueur des transferts de compétences : une circulaire.....	p. 05
Conséquence de la loi Sarkozy : acquisition de la nationalité française	p. 06
Immigration : mise en place du nouveau SPA.....	p. 06
Commission européenne et immigration économique, réactions françaises	p. 06
Lancement : cité de l'histoire de l'immigration.....	p. 07
Islam considéré comme la religion la plus répressive en matière de sexe	p. 07
Dounia Bouzar quitte le CFCM.....	p. 07
Bilan de la réforme de la double peine par les associations : décevant	p. 08
Nombre de détenus en baisse de 1.3 % en janvier et autres informations.....	p. 08
Vives critiques de la CNCDH sur la proposition de loi « traitement récidive »	p. 08
Le Conseil constitutionnel valide l'extension de compétences juges de proximité.....	p. 09
Drogue au volant : mise en place de tests de dépistage ?	p. 09



Prévention de la délinquance : le CNLAPS reste vigilant.....	p. 10
Prévention de la délinquance : le rapport Bénisti.....	p. 10
Pistes pour insérer la prévention spécialisée dans la loi 2002 (CTPS).....	p. 10
L'association 7,8,9 laisse place à un réseau	p. 11
Les associations de Prévention Spécialisée entre sursaut et sursis.....	p. 11
Impact de la décentralisation dans les services action sociale départementaux ?	p. 11
Mission locales : institutionnalisation et innovation.....	p. 12
Les services sociaux doivent rentrer dans la directive européenne.....	p. 12
Protection de l'enfance : action multifamiliale.....	p. 13
Autoréhabilitation : reprendre confiance en soi en rénovant son logement.....	p. 13
Ministère de l'intérieur, forces de l'ordre et violences intra-familiales.....	p. 14
Prestations familiales : davantage de bénéficiaires et montants diminués	p. 14
Familles monoparentales : emploi, précarité.....	p. 14
Ateliers santé ville : approche décroisée des problèmes de santé.....	p. 15
EDF critiquée pour la sévérité de ses coupures d'électricité.....	p. 15



Revalorisation minima sociaux et prestations familiales au 01/01/05.....	p. 16
Revalorisation minima de l'ASS, de l'AI, et de l'AER.....	p. 16
Les prestations familiales au 1 ^{er} Janvier 2005	p. 16



Hausse du chômage de 0,2 % au mois de novembre..... p. 16



Projet de réforme en conseil des ministres : orientations et réactions..... p. 17
48 exclusions d'élèves pour port de signes religieux..... p. 18
L'IEP de Lille adopte les conventions ZEP p. 05
Communes et gestion des cantines..... p. 05
Les Français, élèves moyens en Europe, ne font pas de progrès en maths..... p. 05



Jeunes et exclusion en Europe..... p. 19



Brèves..... p. 19



Auschwitz : voyages et autres transmissions. Point de vue de Mme Wieviorka..... p. 21





La loi de programmation pour la cohésion sociale validée par le Conseil constitutionnel

ASH-21/01/05 - 1438 - 11



Nous aurons bientôt l'architecture de la loi. Mais comme il est toujours bon de savoir quelque chose, en cette période de décentralisation il nous a paru intéressant de traiter succinctement l'avis du Conseil constitutionnel.

Loi n° 2005-32 du 18/01/05, J.O. du 19/01/05

Validation le 13 janvier de l'essentiel de la loi

Les recours de l'opposition sur des transferts de compétence sans compensation financière.

Mais cette règle concerne que « les extensions de compétences qui présentent un caractère obligatoire »

Les Maisons de l'emploi ne sont pas obligatoires et la loi n'oblige pas non plus les collectivités territoriales à recruter par voie du CAE (contrats d'accès à l'emploi)

Quant à l'apprentissage, le « périmètre de la compétence n'est pas modifié »

Le nombre de crimes et délits a baissé de 3.76 % en 2004

Le Monde - 04 & 17 /01/05 - 1412 - 11

ASH-21/01/05 - 1412 - 11



A lire avec attention. Des choses encourageantes, mais toujours la question de la présentation des chiffres, qui peut changer les choses... En 2° partie le « balayage » de la situation par M. Roché, toujours intéressant.

Crimes et délits constatés par les services en 2004 : - 3.76 % par rapport à 2003. « Meilleurs chiffres depuis 1995 » (ministère intérieur)

Taux d'élucidation : progression de 10.37 % (31.82 % en 2004), « meilleur résultat de ces 10 dernières années ».

Infractions révélées par l'action des services : + 8.61 %, gardes à vue : +10.64 %, personnes mises en cause : +6 %

Délinquance de voie publique : - 8.4 % « c'est le niveau le plus bas depuis 10 ans ». Vols de toutes sortes ainsi que destructions et dégradations.

Le ministère attribue cette baisse au renforcement de la présence policière et annonce de nouvelles augmentations d'effectifs (transports, autour d'écoles et hôpitaux)

Crimes et délits contre les personnes : priorité pour 2005. En 2003, hausse de 7.3 %. « **Seulement** » + 4.36 % en 2004. Mais le mode de présentation a changé et le nouvel indicateur « Atteintes volontaires à l'intégrité physique » présente, lui, une baisse de 0.25 %.

Si l'on applique cette nouvelle grille aux années précédentes on obtient un infléchissement à partir de 2002 mais entre 1999 et 2004, c'est une hausse de 34.43 % de la délinquance violente contre les personnes.

Ces violences dites « non maîtrisées » sont en hausse. Pour le ministère conséquence de conflits communautaires et familiaux. Une étude de victimation a été commandée à l'Observatoire national de la délinquance (OND).

Fraudes carte bancaire : - 3 % (contre + 10 %)

Racisme, antisémitisme : « de 149 actions violentes entre janvier et juin à 45 entre juillet et décembre »

Pas d'indicateur spécifique des violences urbaines : analyses empiriques basées sur observations RG.

A partir du 15/01/05 la Police nationale expérimentera une grille à partir de critères comme incendies (voitures, poubelles, etc.), jets de projectiles, affrontements entre bandes. « La tendance générale est très nettement à la stabilisation » (ministère intérieur)

Lutte contre l'immigration irrégulière : nb d'infractions à la police des étrangers : + 8.12 % (plus de passeurs, etc. interpellés). 42 652 mesures d'éloignement réalisées (35 000 en 2003). Reconduites effectives vers le pays d'origine (décisions administratives ou judiciaires) : + 34 % (15 660), l'objectif 2005 étant de 20 000.

Pourquoi pas un « véritable service central de l'immigration ? », se demande le ministre ?

Entretien avec Sébastien Roché :

Les statistiques donnent une « petite tendance (...) on se trouve toujours sur les hauts plateaux et on descend lentement »

Pas d'outil pour vérifier si la délinquance « baisse là où le nombre de policiers a été augmenté »

Le ministre souhaite le développement d'une « sécurité citoyenne » ?

« On se trouve en présence d'une sorte de liturgie administrative du partenariat et de la mobilisation »

« Gouvernements nationaux et pouvoirs locaux se demandent comment développer une police de tranquillité publique et pas d'ordre public »

Il faut ouvrir le chantier de la police de proximité : la satisfaction des Français vis-à-vis des policiers est en baisse.

Les voitures brûlées ne sont plus le symptôme de violences collectives

Le Monde - 25/01/05 - 1441 - 11



Franchement, première partie à lire et à croiser avec vos constats de terrain. Quant à l'entretien, il est très intéressant. Beaucoup de choses devraient vous aller droit au cœur. Par moment, ressemble à une fiche d'observation de travail de rue. Alors lisez, critiquez, réagissez, c'est bien.

Depuis 25 ans le phénomène des voitures incendiées était considéré comme le révélateur des violences urbaines.

Policiers ou préfets disent qu'il n'aurait plus grand-chose à voir avec la violence des quartiers sensibles

St-Sylvestre dans les Yvelines : 45 voitures incendiées, 17 feux de poubelles, mais « aucun fait de violence urbaine n'est à déplorer (...) pas d'affrontements, ni entre jeunes, ni avec les forces de l'ordre »

Etude (datée de 11/04) réalisée par la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de Seine-Maritime « **sur les motivations des auteurs d'incendies de véhicules** »

Analyse de 79 affaires résolues, 45 véhicules incendiés entre 1997 et 2004

« **Les enquêtes de voisinage démontrent (...) que les incendies sont imputables à des individus agissant de façon isolée, excluant une connotation « violences urbaines « avec des attroupements vindicatifs** »

I. Effacer des traces d'empreinte après un vol (motivation de 50 % des cas)

II. Agissement « individuel ou à deux, soit pour des raisons ludiques, soit par désœuvrement » (occasion de fêtes, etc. sans agressivité à l'arrivée des pompiers)

III. « Un lien avéré entre l'auteur et la victime » : différends familiaux, défits amoureux, mauvaises relations de voisinage, etc.

5 % : bandes, escroqueries à l'assurance : marginal

Entretien avec M. Herduin, directeur départementale de la sécurité publique de Sein-Maritime

Au début des années 80, les phénomènes de violences collectives se sont greffés sur des actes de délinquance (émeutes, incendies : semer la terreur, défier l'autorité)

La police dégage alors la notion de « violence urbaine »

Mais aujourd'hui c'est devenu « un fourre-tout » : comportements déviants, incivilités, etc.

Cette analyse « passéiste (...) plaquée sur [des] stratégies policières » connote négativement des quartiers ou des groupes et nous sommes en réalité face à de la délinquance juvénile.

Certaines cités cessent d'être « sensibles » après la neutralisation de 3 ou 4 leaders. Aussi est-ce mauvais de faire des listes larges de quartier. Cela accroît le sentiment d'insécurité.

Entraîne parfois une organisation et des moyens sans

rapport avec les petits faits de délinquance réellement constatés sur le terrain : gâchis

Depuis 10 ans le réel c'est l'explosion de la délinquance des mineurs, l'augmentation des violences individuelles et la diminution des violences collectives. Pourtant RG et média vont toujours « dans le sens de l'aggravation »

Les gens ont peur, même quand ils habitent à la campagne et si situation s'améliore, « on n'en parle jamais »

Tout le monde est débordé : policiers, tribunaux, EN, foyers et on établit un tas de procédures inutiles. « **Il faut se concentrer sur l'essentiel, revenir à un traitement individualisé de la délinquance** »

« **La police ne doit plus cibler son action seulement sur des territoires, mais se consacrer à ce qui dérègle véritablement les quartiers** »

La croissance démographique profite au Sud et à l'Ouest

Le Monde - 19/01/05 - 1424 - 11

ASH - 21 /01/05 - 1424 - 11+



Une petite idée du paysage. Toujours intéressant, la natalité se maintient (mais nous ne rajeunissons pas...) et le Sud attire toujours.

Recensement 2004, 1° résultats

62 millions d'habitants au 01/01/04 : 1.7 million de plus qu'en 1999.

Personnes âgées de 78 ans ou plus : 8.7 % de la population (contre 7.7 % en 1999)

Moins de 20 ans : 24.6 % (contre 23.8 % en 1999)

Croissance démographique : 0.58 % (contre 0.37 % entre 90 et 98).

Elle s'explique par l'excédent des naissances sur les décès (alors que la plupart des pays d'Europe sont en baisse de natalité) : ce mouvement « naturel » contribue pour 1.13 million dans l'augmentation de la population, le solde migratoire étant estimé à 410000 personnes

Immigration croissante d'Europe non méridionale (+ 46 % en 5 ans) et d'Asie (14 % des immigrés majeurs, contre 12 % en 1999)

Les 11 régions du Sud aux 11 premières places dans l'évolution du nb d'habitants entre 99 et 03

Population d'Ile-de-France : un peu moins du 5° du territoire national et croissance égale à la moyenne

Paris : + 17 000 habitants (total 2.143 millions)

L'entrée en vigueur des transferts de compétences en faveur des régions et des départements

ASH - 28/01/05 - 1444 - 11



Sur des sujets qui nous importent, une manière d'être complètement « à jour », avant la parution des décrets (formations

sociales, notamment)

Circulaire de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) adressée aux préfets

Circulaire NOR LBLB0410088C du 21/12/04

Schéma départementaux d'organisation sociale, FAJ, formations sociales, formation professionnelle (VAE, apprentissage) etc.

www.dgcl.interieur.gouv.fr/reformes/accueil_reformes.html

Les conséquences de la loi « Sarkozy » du 26/11/03 en matière d'acquisition de la nationalité française

ASH - 21/01/05 - 1433 - 11



Nous continuons notre route au rythme de parution des nouveaux décrets. Vous ne trouverez là que l'essentiel, entre les lignes on y voit bien des choses, en particulier l'accent sur la connaissance de la langue... et puis voyez par vous-même...

Décret n° 2005-25 du 14/01/05, J.O. du 15/01/05

Nationalité française par déclaration en se mariant avec un Français : fournir entre autres une attestation sur l'honneur des époux certifiant qu'à la date de la déclaration la communauté de vie « tant affective que matérielle » (nouveau) n'a pas cessé, plus documents le corroborant.

Le déclarant doit fournir tout document justifiant de sa résidence ininterrompue en France pendant au moins 1 an à compter du mariage. Sinon le délai exigé de communauté de vie est désormais de 3 ans.

Le préfet de résidence du déclarant procède à une enquête sur la continuité de la communauté mais aussi pour « évaluer, selon sa condition, le degré de connaissance de la langue française de l'intéressé » (entretien individuel)

Nationalité française par déclaration des enfants étrangers recueillis en France, par un Français ou par l'ASE : respectivement 5 et 3 ans entre le moment où ils ont été recueillis et le début des démarches en vue d'acquiescer la nationalité. Des documents doivent justifier de ces délais.

Nationalité française par naturalisation : toute demande fait l'objet d'une enquête sur la conduite et le loyalisme du postulant. Nouveau, possibilité d'une **consultation des organismes consulaires et sociaux** . Il faut pouvoir justifier de l'assimilation à la communauté française, notamment connaissance suffisante des « droits et devoirs conférés » par cette nationalité

Immigration : la mise en place du nouveau « service public de l'accueil »

ASH - 21/01/05 - 1433 - 11



Sur la primo-immigration légale, le

chantier continue. Sur le terrain quelles en sont les conséquences ? C'est à vous de le dire. En tout cas les grandes lignes sont maintenant bien claires... et doivent concerner tout le territoire prochainement.

Circulaire pour mettre en place ce « SPA », destiné aux primo-arrivants, dans la perspective de la généralisation du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) au 01/01/06

Mise en œuvre par la (nouvelle) Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), créée par rapprochement des services OMI et SSAE

07/03 : 12 départements mettaient en œuvre le CAI

2004 : étendu à 14 nouveaux départements

2005 : doit être généralisé à l'ensemble du territoire

Vont être utilisés structures et locaux OMI / SSAE. A défaut locaux DDAS mis à disposition

DDAS : veiller à renforcer liens entre SPA et service public emploi (SPE), maisons de l'emploi, EN, ML / PAIO, et aussi collectivités (transports, garde d'enfants, service social, etc.)

FASILD : garantir accès à une formation / attester la délivrance de l'attestation ministérielle (formation civique et compétences linguistiques - niveau IV)

Un « livre vert » de la Commission européenne relance le débat sur l'immigration économique M. de Villepin se rapproche de l'idée des quotas Au parti socialiste, M. Boutin prône ce système Souhaits des chefs d'entreprise

ASH - 14/01/05 - 1423 - 11



Alors, quotas, pas quotas, le débat va-t-il faire rage ou pas ? A l'orée d'un « feuilleton » potentiel, nous avons choisi de donner tous les angles de vu en notre possession. En commençant par l'Europe simplement pour souligner que ce n'est pas là un débat franco-français. Cela posé, lisez, en appuyant ou survolant mais lisez, ça bouge.

« Livre vert » de la Commission européenne rendu public le 11/01 : concerne « **une approche communautaire de la gestion des migrations économiques** ». Prélude à un changement

Dans une Europe sans frontières intérieures, le contrôle de l'immigration appelle une harmonisation minimale d'autant plus urgente dans un contexte de déclin démographique de l'UE.

Politique générale ou par catégorie de migrants (saisonniers, etc.), quelle appréciation de la notion de « préférence communautaire », possibilité d'une « green card », quels droits, quelle intégration ? etc.

Ce livre vert en examine les grandes options et invite gouvernements, responsables politiques, partenaires sociaux, ONG, institutions sociales etc. à faire connaître

leur avis.

Contributions à envoyer avant le 01/04/05 :

jls-economic-migration@cec.eu.int.

La mise en place ne pourra être que progressive et laissera donc dans un premier temps une grande marge d'action aux Etat membres

Ministère de l'intérieur : un rapport y serait en cours d'élaboration pour la fin 02

Propositions sur : lutte contre l'immigration clandestine, **détermination des besoins en travailleurs étrangers par filières professionnelles**, nouvelle organisation des services de l'immigration.

Ministre de l'intérieur : « définir [avec pays d'origine et transit] les métiers ou les formations qui correspondent à nos besoins et aux leurs [accords bilatéraux] plus conformes à notre traditions républicaine que les quotas par nationalités. Suggère d'adapter la durée des titres de séjour aux besoins de la France

Au PS rapport de M. Boutih : « favorable à la politique contractuelle et de quotas qui accompagne et organise une politique de l'immigration »

« La droite durcit les conditions de séjour, la gauche régularise de temps en temps mais le résultat est le même et débouche tous les 4 ou 5 ans sur une crise des sans-papiers »

Une « cellule d'analyse et de prévision », et une administration avec un nouveau ministère délégué à l'immigration.

Formation linguistique et préformation professionnelle avant l'arrivée des immigrants

Contre une « sécurisation juridique » de leur statut, ils s'engageraient à respecter le « pacte républicain », notamment la « laïcité »

Déjà paru un communiqué à l'intérieur du PS « Quotas d'immigration : les nouveaux habits du libéralisme »

Chefs d'entreprise : on y préfère l'expression « politique sélective » mais il est vrai que « l'évolution de la démographie rend inévitable une nouvelle politique d'immigration sélective qu'il faudra assumer » (métallurgie)

« La nécessité de faire appel à une immigration qualifiée se pose » (textiles)

Dans le bâtiment, où l'on a œuvré pour cela (AFPA), « il faut d'abord faciliter le retour à l'emploi de ceux qui sont au chômage en France », mais on convient « ne pas couvrir les besoins »

Le projet de Cité de l'histoire de l'immigration est officiellement lancé

Le Monde - 04/01/05 - 1421 - 11



On en parlait ; ça avance nettement et c'est une bonne chose. Allez à la fin de l'article, le site a l'air intéressant et peut avoir un intérêt pédagogique pour beaucoup d'entre vous.

Le décret est paru et le musée devrait ouvrir en 2007,

porte Dorée (Paris - 12°). GIP présidé par M. Toubon. Création qui signe la fin de l'ADRI (sera intégrée au musée). Budget : 7 millions €.

« Contribuer à la reconnaissance des parcours d'intégration des populations immigrées dans la société française »

Le rapport de « préfiguration » (M. Toubon) donnait entre autres objectifs : « **changer les représentations des migrants** »

Culture, mémoire, éducation et recherche
Exposition permanente : chronologie des « vagues » d'immigration + espaces thématiques

Centre de ressources multimédia, archives privées et publiques, documentation, base de données

Aide aux recherches généalogiques des particuliers (numérisation des dossiers naturalisation et demandes de titres de séjour)

Accueillir colloques et développer un pôle d'édition

Expositions itinérantes prévues en 2005 et 2006 avant l'ouverture

Site Internet www.histoire-immigration.fr déjà ouvert : **film retrace histoire de l'immigration en France (1820 à aujourd'hui) et dossiers thématiques.**

L'islam est considéré par les Français comme la religion la plus répressive en matière de sexe

Le Monde - 06/01/05 - 1420 - 11



Intéressant. Se lit vite et dit bien l'évolution de ce que l'on attend et surtout l'on n'attend plus de la religion. Sur l'islam en particulier dit aussi le fossé entre savoir et ressenti. A voir le journal mentionné si vous avez besoin d'en savoir plus.

Sondage CSA (Monde des Religions 05/01).

« Pas de religion dans la chambre à coucher ! ». **79% des Français estiment injustifiées les interventions des religions pour dire « ce qui est bon ou non dans la vie privée »**

Pour 72 % : l'islam est la plus « répressive » dans ses prescriptions sexuelles. Ennemi du plaisir pour 63%

« **Le sexe est devenu l'emblème d'un rejet de l'islam qui a des causes bien plus complexes** ». Ignorance des ses pratiques à nouveau vérifiée. Caractère répressif sur ce plan des catholicisme et judaïsme : respectivement 43 et 38 %

Le protestantisme garde sa réputation libérale (pas répressif pour 1 Français sur 2) tandis que le bouddhisme est jugé le moins répressif (18 %)

Dounia Bouzar quitte le CFCM et dénonce l'absence de « débat de fond »

Le Monde - 06/01/05 - 1407 - 11

ASH - 07/01/05 - 1407 - 11



A lire même si cette information ne

bouleverse pas l'actualité. Nous avons eu l'occasion de traiter des points de vue de Mme Bouzar. C'est donc une manière d'épilogue.

L'ancienne éducatrice, personnalité cooptée, déplore que n'ait pas été mené un « débat de fond [sur l'avenir] des jeunes musulmans de France (...) Depuis 2 ans c'est le seul lieu où je vais et où on ne parle pas d'islam ! (...) Pendant 20 ans on a demandé aux musulmans de laisser l'islam à la frontière pour s'intégrer Aujourd'hui on veut les définir uniquement par la référence musulmane ! (...) les gens de la 2° et 3° génération ne sont pas représentés au CFCM ». Démission le 04/01/05. Elle était la seule femme à siéger au Bureau.

Au CFCM on répond que l'instance « est d'abord faite pour travailler sur des sujets concrets (...) pas un institut de sociologie »

Les associations dressent un bilan décevant de la réforme de la double peine adoptée en 2003

Le Monde - 22/01/05 - 1439 - 11



On en avait tellement parlé de la double peine. Aussi vous livrons-nous cet état des lieux. Nous aimons les bilans.

Rappel : Présentée comme un texte d'abrogation de la peine complémentaire qui conduit un condamné étranger à être expulsé du territoire après la prison « la loi Sarkozy » avait consacré des catégories protégées : (nées ou entrés en France avant 13 ans, conjoints de Français, parents d'enfants français, ou plus 20 ans de résidence)

Ces catégories pouvaient demander l'abrogation de leur arrêté d'expulsion jusqu'au 31/12/2004 en fournissant la preuve d'une résidence « habituelle » sur le territoire depuis le 30/04/03

Ministère : 1458 demandes, 319 acceptations, 102 refus, 780 dossiers en cours, 250 pas encore traités

9 accords sur 40 demandes pour la **Cimade : associations, personnalités et avocats** estiment à un tiers le nb de réponses positives et font état de délais très longs

Notion de résident habituelle : les services préfectoraux auraient souvent tendance à considérer la période d'expulsion comme une rupture

Réticences aussi pour délivrer des visas permettant de venir demander une abrogation

Faible taux de demandes : le nb de personnes concernées est évalué entre 5 000 à 10 000 (depuis 10 ans) « Que vont devenir tous ces étrangers qui n'ont pas été informés des procédures et de la date butoir ? » Gisti

Le nombre de détenus baisse de 1.3 % en janvier Les conditions de détention une nouvelle fois

dénoncées – Soins aux détenus en « addiction »

Le Monde - 13/01/05 - 1416 - 11

ASH -07 & 14 /01/05 - 1416 - 11



A suivre, tant au niveau de la population carcérale qu'aux divers recours. Quant à l'enquête sur les détenus en addiction, nous la traitons assez succinctement puisque consultable sur Internet.

Un des premiers effets visibles de la loi Perben 09/03/04 et ses nouvelles dispositions sur l'application des peines. **Entre 01/12/04 et début 2005 baisse de 1,3 % du nb de détenus (58 231)**

Chaque condamné bénéficie d'un « crédit » de réduction de peine (bonne conduite) de 3 mois pour la 1° année et 2 pour les suivantes. Les réductions supplémentaires pour gages de réinsertion sont aussi plus fortes (3mois par an).

450 personnes ont bénéficié de ces mesures dès le 01/01/05.

Assocs et magistrats : manque de moyens pour prendre en charge les détenus libérés.

Rappel : En juillet 04 un record était atteint : **64813**. La grâce présidentielle avait permis la libération anticipée de 5 300 détenus.

OIP : recours devant le Conseil d'Etat (29/12) pour annulation de la circulaire du 18/11 autorisant l'utilisation de menottes et d'entraves pendant les actes médicaux en établissements de santé

D'autre part attente d'un arrêt du Conseil pour un détenu placé en isolement depuis plus de 2 ans..

Observatoire Français des Drogues et toxicomanies : Addictions en milieu carcéral : enquête sur la prise en charge sanitaire et sociale des personnes détenues présentant une dépendance aux produits licite ou illicites ou ayant une consommation abusive. www.ofdt.fr

En 97 on estimait à 60 % le nb d'entrants en prison souffrant d'un pb d'addiction (DREES) et une note inter-ministérielle de 2001 incitait services pénitentiaires et sanitaires à définir les besoins, signer des protocoles de prise en charge, etc.

En 2003, 70 % des établissements avaient nommé un responsable de projet et engagé un état des lieux

Mais le repérage n'est toujours pas systématique, les difficultés d'articulation entre les services demeurent. La préparation de la sortie pour ces détenue est insuffisante.

Besoin de formations spécialisées, et de moyens supplémentaires en ambulatoire et psychiatrie

La CNCDH critique vivement la proposition de loi relative au traitement de la récidive

ASH -28/01/05 - 1443 - 11

Le Monde - 24/01/05 - 1443 - 11



Nous avions prédit en décembre que l'on

reparlerait de ce projet de loi. A suivre... et à lire cet avis, instructif dans le sens où il suggère d'autres pistes.

La Commission s'est auto saisie

Orientation générale du texte : « la prévention de la récidive réside moins dans un recours accru à l'emprisonnement que dans un renforcement des moyens qui permettraient un accompagnement socio-éducatif en milieu ouvert »

Instabilité du système procédural : réformer des textes de 2004 (application des peines) applicables au 01/01/05 « ne peut que rendre toujours plus difficile l'accès à la règle de droit, condition d'un procès équitable »

Octroi d'un sursis avec mise à l'épreuve prenant en compte le passé judiciaire du délinquant (crime, violences volontaires, agression sexuelle, circonstance aggravante de violences) : « contraire au principe d'individualisation des peines », ajoute à la complexité du droit en la matière

Placement sous surveillance électronique mobile (agresseurs sexuels) : transforme une modalité d'exécution de peine en une peine complémentaire qui doit prendre effet après la privation de liberté. « Stigmatise de manière exceptionnelle le délinquant sexuel »

Elle suggère d'appliquer les textes existants, notamment relatifs au suivi socio-judiciaire, « dont la mise en œuvre se heurte à une dramatique pénurie de moyens »

« Restreint les pouvoirs d'appréciation des juges quant aux choix de la peine et à ses modalités »

www.commission-droits-homme.fr

Le Conseil constitutionnel valide l'extension des compétences des juges de proximité - Réactions

ASH - 28/01/05 - 1444 - 11

Le Monde - 22 & 26/01/05 - 1413 - 11



Intéressant. L'occasion de faire un point sur des dispositions qui concernent potentiellement tout le monde. La loi reste à paraître

« La Constitution n'interdit pas d'accroître les compétences des juridictions de proximité dont les membres (...) dès lors que la part de ces compétences demeure limitée au regard de celles [des] tribunaux d'instance et de police ».

« La proportion des juges non professionnels doit rester minoritaire »

Au civil : tous litiges jusqu'à 4 000 € (contre 1 500 actuellement), possibilité d'être saisis par les personnes morales et autorisation à siéger comme assesseurs dans les tribunaux correctionnels. Le seuil de compétence des tribunaux d'instance passant de 7 600 à 10 000 €

Au pénal : contraventions des 4 premières classes. Celles de 5° classe relèvent du tribunal de police.

Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) : « la décision

nous a surpris » . Reproche au Conseil

« l'absence de contradictoire, (...) d'audition des personnes intéressées par les sujets »

« **Juger est un métier** ». et le CSM d'appeler à un « état des lieux de la réforme »

Le recrutement de ces juges est difficile : moins de 300 sont en postes (3 000 programmés)

Drogue au volant : la généralisation des tests de salive en débat

Le Monde - 15/01/05 - 1413 - 11



On va certainement en parler dans les mois qui viennent. Alors autant avoir quelques étayages dès à présent.

Ces tests devraient bientôt devenir systématique au bord des routes., objectif gouvernemental 2005

En 2003, 2 000 automobilistes contrôlés pour suspicion de drogue (9 millions tests alcoolémie)

Tests urinaires, nécessité d'un local mobile, d'un médecin, procédure trop lourde

Le test salivaire est plus simple (entraîne quand même l'obligation d'un contrôle sanguin en hôpital)

Il vient d'être adopté après expérimentation par la police nationale (ministère intérieur)

Toxicologues : « **Le test salivaire marche très bien pour certaines drogues, sauf pour le cannabis, qui correspond à 90 % des cas positifs** » : il faut avoir fumé dans l'heure qui précède pour qu'il soit détecté alors que ses effets, eux, durent entre 2 et 6 heures. Pour eux la généralisation du test est donc prématurée.

La dose à partir de laquelle le cannabis produit des effets nocifs reste difficile à déterminer.

Syndicats de magistrats : « conduite sous l'emprise de stupéfiants et usage de drogue », c'est-à-dire 2 poursuites. Encombrement des tribunaux. De plus le test coûte 231 € (salive + prise de sang). Alors, au détriment des analyses génétiques ? (USM)

Syndicat SM : Quid des conducteurs qui prennent des psychotropes alors ? « Incohérent »

Syndicat des Commissaires (SCHFPN) : Tout cela est vrai mais la mesure est « excellente »



Prévention de la délinquance : le CNLAPS reste vigilant

– Collectif Unitaire
ASH – 14/01/05 – 1418 - 12



Un texte très clair, dont nous citons l'essentiel et qui précise bien le cadre actuel des connaissances sur ce projet, ce qui « disparaît » et ce qui reste des incertitudes et inquiétudes.

Comité reçu au cabinet du ministre de l'Intérieur le 15/12/04 : exprime ses réserves sur le projet et attend toujours d'être consulté. Avis sur quelques points

Rôle du maire : « n'a-t-il pas déjà une place centrale dans la prévention de la délinquance ? » Politique de la ville, CLSPD, etc.

S'inspirer des expériences dans les 24 quartiers « pilotes » : la DIV a édité (notamment 2004) un recueil qui recense « 70 expériences françaises et européennes » dans ce champ de la prévention. Pourquoi ne pas utiliser cet outil ?

Recentrage sur les compétences des ministères de l'intérieur et de la Justice : quelle place pour le travail social dans cette approche ? Le sens de la PS « est donné par l'acte éducatif, dans une finalité de protection »

Secret professionnel : comme Uniopss et Unasea (Voir RVP 12) le comité prend acte de la volonté de ne pas toucher « au cadre juridique actuel du secret professionnel » (le ministère se satisferait des exceptions au secret en vigueur actuellement)

www.cnlaps.asso.fr

A noter que le Collectif national unitaire appelle à une journée de grève et manifestation nationale le 03/02/05

Prévention de la délinquance : le rapport Bénisti brouille les cartes

ASH – 28/01/05 – 1445 - 12



Bon, vous allez en entendre parler. Alors voici quelques

éléments et le moyen de le consulter plus avant. Paraît un peu excessif. A suivre, l'ensemble de cette question, et notamment le rapport que nous annonçons en fin d'article

Rapport de M. Benisti, député UMP, que lui-même présente comme préparatoire au projet de loi sur la prévention de la délinquance.

Collectif : « texte dont la volonté affichée est de contenir la population mise en situation de fragilité (...) prévoit tout un arsenal de dispositions dignes d'une société où l'autoritarisme devient la seule loi »

Aucun acteur social parmi les personnes auditionnées.

Pour mettre en cohérence une politique de prévention « dispersée », le rapport préconise d'agir « très tôt » et propose une courbe du « parcours déviant », de 3 ans (« difficultés de la langue + comportement indiscipliné ») à 23 ans (« entrée dans la grande délinquance + trafics de drogues et vols à main armée »)

Mettre l'EN au cœur du dispositif et « clarifier » l'article du code civil sur la responsabilité parentale

Jeunes de 10 ans avec difficultés de langage et indiscipline : placement en « structure spécialisée d'éducation renforcée »

Jeunes de 16 ans ou + : « centres de délinquance » restant à créer.

Coordination de la politique de prévention par le maire et redéfinition du secret professionnel

Ministère de l'intérieur : « le rapport de M. Bénisti n'engage que lui, c'est un élément d'une réflexion d'ensemble que nous sommes en train de mener »

www.jabenisti.com

A noter qu'un autre rapport est attendu, de Mme Hermange (UMP) sur la sécurité des mineurs et là des associations de travailleurs sociaux ont déjà été auditionnées

Des pistes pour insérer la Prévention Spécialisée dans la loi du 2 janvier 2002

ASH – 21/01/05 – 1435 - 12



Feuilleton dont on parle peu mais dont il ne faudrait pas pour autant se désintéresser. Loi 2002 et prévention spécialisée : la spécificité de la prévention spécialisée ? En quelque sorte. A suivre.

Mars 2004 : note de la DGAS. La PS figure dans la loi comme une mission de l'ASE mais ne peut relever de la nomenclature des établissements sociaux et médico-sociaux.

Notamment inapplicables, les dispositions relatives aux droits des usagers telles que livret d'accueil ou contrat de séjour.

CNLAPS : « Plutôt que cette exclusion, il fallait une adaptation spécifique, une autre formulation qui reprenne notamment la libération adhésion comme modalité d'accueil »

CTPS : formule aujourd'hui des pistes qui restent à

valider ou non par les partenaires concernés : DGAS/ ADF / fédérations associatives notamment

Proposition de modifier la loi 2002 (ordonnance de simplification du droit) : **toutes les dispositions de la loi s'appliqueraient à la PS, hormis celles relatives aux droits des usagers. Elles feraient l'objet d'un décret spécifique.**

A noter que la DGAS a proposé que le financement PS se fasse par une dotation globale (décret budgétaire et comptable prévu pour mars)

L'association 7,8,9 laisse place à un réseau

ASH-14/01/05 - 1419 - 12



Ils l'avaient dit ils l'ont fait. Les projets sont à suivre, certains sont très intéressants. Et puis vous pouvez leur écrire. Voilà.

AG du 08/01/05 : dissolution comme prévu
Le « Réseau 7.8.9 » prend le relais. Projets :
Organisation de journées d'études avec les élus
Traduction juridique des propositions des cahiers
Assoc de formations en cours de finalisation
Projet de radio sur l'action sociale
Ouvrage prévu pour 10/2005 : retracer la démarche des états généraux.

Une « biennale » de l'action sociale pour 2006

A noter que 7.8.9 estime avoir mobilisé entre 60000 et 70000 personnes dans la semaine du 18/10

reseau789@wanadoo.fr

Les associations de Prévention Spécialisée entre sursaut et sursis

ASH-14/01/05 - 1410 - 12



Un point de vue de Gilbert Berlioz (Cabinet Dubouchet - Berlioz) que nous avons beaucoup aimé. Loin de l'indispensable vigilance autour des projets de loi, loin de la « polémique MEDEF », il décrit très simplement des processus qui vous concernent et ouvrent des voies à la réflexion, sans provocation. C'est bien.

« Le monde associatif est à la peine, notamment en prévention spécialisée » : inquiétudes sur l'avenir et interrogations sur pouvoir d'initiative

Forte déperdition de bénévoles, qui vieillissent et se renouvellent peu

« Généralisation d'une relation commanditaire-prestataire entre puissance public et secteur assoc »

Administrateurs de plus en plus issus des mêmes milieux socioprofessionnels que les éducateurs « endogamie sociale »

Depuis décentralisation / territorialisation, les pouvoirs publics donnent les moyens mais veulent de plus en plus fixer les objectifs

Pour les petites associations c'est difficile de faire respecter leurs orientations

Les grosses associations résistent mieux aux exigences (conseils généraux, communes, etc.)

Mais si elles parviennent à mieux se faire entendre, elles sont sociologiquement plus éloignées des « quartiers ». Parfois leur public est mieux connu des élus locaux que de leurs administrateurs.

Pressions externes et contraintes internes de gestion : les assoc se comportent de plus en plus comme des entreprises. Tendance renforcée par leur taille.

Dans une grande assoc, **les niveaux hiérarchiques se multiplient : on demande aux ES d'être « responsables » et mais leurs marges de manœuvre se réduisent.** Une des raisons de la crise du recrutement ? Car l'équilibre traditionnel c'était, pénibilité du métier face à liberté d'action.

L'association garantit l'éthique mais pour autant cette forme est-elle indépassable ? Toutes les assoc ne sont pas « naturellement bonnes », elles ne couvrent pas les besoins partout. Même si ce cadre est à encourager on peut envisager d'autres solutions.

Mutualisation pour les petites : logistique, réflexion, stratégie peuvent se mettre en réseau.

Services publics de prévention : une dizaine d'ex. dans des services en régies directes des départements. Risque d'instrumentalisation supplémentaire dans cette proximité avec le politique ? « Pas une fatalité » : comité de professionnels, groupes d'appui d'habitants, on peut trouver des moyens d'étayer l'intervention.

Il faut « découpler ce qui relève de l'éthique de la mission de ce qui relève de l'éthique de l'association »

La loi de 2001 : Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). Justifier du caractère d'utilité sociale, objectif d'intérêt général, exercer l'activité selon des modalités différentes d'une société commerciale. **3° voie entre entreprise lucrative et association ?** Pourquoi pas ?

Il faut examiner des formes nouvelles : les bénévoles manquent et les professionnels ont besoin de pouvoir s'impliquer pour que **La prévention reste une « démarche engagée »**

Quel impact de la décentralisation dans les services d'action sociale des départements ?

- Dépenses d'aide sociale à la charge des CG

ASH-07/01/05 - 1407 - 12



Dans cette période de 2° décentralisation, il est bon d'avoir un point sur les conséquences de la première... Bref, intéressant, vous pouvez aller sur Internet si affinités. En 2° partie, un petit aperçu du budget des différents secteurs du social. Lisez-le.

Enquête ODAS à laquelle ont répondu 80 collectivités.

Pas d'éclatement des services depuis l'acte 1 de la décentralisation : toujours une direction de l'action sociale pour enfance, personnes âgées et handicapées, insertion sociale

Mais 1 département sur 4 a séparé Insertion par l'économique, logement social et politique de la ville

8 sur 10 ont refondu leur découpage territorial d'action sociale : mise cohérence avec les autres collectivités. Circons majoritairement harmonisées avec territoire PMI (92 %), ASE (86%) et insertion (89 %).

« Remarquable stabilité » de l'origine professionnelle des cadres de l'action sociale : dans 44% tous travailleurs sociaux et dans 49 % majoritairement issus du secteur social

54 % des départements développent des lieux d'accueil communs, dans l'ordre, avec CAF, CPAM, villes et CCAS. Démarches au cas par cas.

www.odas.net : Enquête sur l'organisation des territoires d'action sociale des départements

La dépense d'aide sociale à la charge des conseils généraux a augmenté de 5 % en 2003

57 % des budgets de fonctionnement départementaux consacrés à l'aide sociale, soit 15 milliards et une progression de 5 %

ASE : 37 % des dépenses nettes. 52 % aux placements en établissement, 24 % aux placements en famille d'accueil, 7 % aux actions éducatives domicile et milieu ouvert, **4 % à la prévention spécialisée** et 5 % aux aides financières diverses.

Ensuite, personnes âgées (34 %), handicapés (23 %), insertion (6 %)

RMI : + 5.6 % en un an (750 millions), hausse supérieure à celle du nb d'allocataires (+ 3.2%)

www.social.gouv.fr : les dépenses d'aide sociale des départements en 2003

Missions locales : l'institutionnalisation aux dépens de l'innovation ?

ASH-21/01/05 - 1425 - 12



Franchement il nous a plu cet article. Nous avons traité en leur temps les demandes et rejets dont il est fait état ici. Et nous avons aimé les voir reprises dans une perspective plus vaste. Avec laquelle on peut être d'accord ou non bien sûr. Mais on ne saurait rester insensible au plaidoyer pour une spécificité de ces services.

Loi cohésion sociale : ML gagnantes parce que les jeunes sont une priorité du volet « emploi ». Leur participation à une mission de service public est maintenue.

Mais le CNML souhaitait qu'elles soient inscrites officiellement dans le service public de l'emploi et les amendements dans ce sens ont été rejetés. Alors ML

perdantes ? C' »tait là une demande d'institutionnalisation, soit **légitimité accordée par les pouvoirs publics au nom de l'intérêt général.**

Depuis leurs débuts, dans un univers de compétences sectorielles, elles travaillent sur **l'approche globale** (Schwartz, 1981 « politique intégrée d'insertion professionnelle et sociale »)

Les gouvernements les reconnaissent comme opérateurs politiques emploi pour les jeunes, les régions pour la mise en œuvre des formations professionnelles jeunes et les élus parce qu'elles accueillent « leurs jeune » (territoire)

Inscrites dans le paysage de l'insertion : accueil/info/ accompagnement OK, mais aussi expérimentation, égalité des chances (citoyenneté, programmes européens, et même loisirs

Si la précarité n'est pas une garantie d'originalité, l'institutionnalisation non plus...

Ce sont les entre-deux, qui permettent les dépassements de cadre, etc. **Une clôture limiterait les possibilités d'approche globale**

Or elles sont dans un entre-deux : organisées entre impératif économique et social, réalisme de la formation et ambition d'émancipation, priorité de la commande publique et priorité du sujet privé, entre logique gestionnaire et logique pédagogique.

Entre intervention sociale et tradition du travail social, doivent-elle se soumettre à « l'insécurité sociale » (Castel), la loi du marché ?

La qualité de leurs réponses tient à l'examen de situations au cas par cas, ce que ne préconise pas particulièrement le cadre institutionnel

Mission de service public déjà c'est très ambitieux et comporte des interrogations : Egalité dans la décentralisation, continuité malgré la diversité des dispositifs et intervenants, etc. ?

ML « cordon sanitaire (...) signe d'une liberté d'interprétation et d'action des professionnels ». A défendre que l'approche globale est la bonne réponse à la complexité de chaque jeune.

« Les services sociaux doivent rentrer dans la directive européenne sur les services »

ASH-21/01/05 - 1427 - 12



Directive traitée dans notre n° de décembre. Nous revenons avec plaisir sur un sujet délicat. Tout ce qui peut vous éclairer dans une réflexion qui se joue sur du long terme nous paraît utile. Et parler de la spécificité du secteur est toujours éclairant.

Entretien avec M. Lemor, rapporteur du Conseil Economique et Social (CES)

Les activités de service représentent presque les 2/3 des emplois de l'UE mais les échanges « trans-frontières » sont très faibles. Ce texte voudrait lever les obstacles et garantir de la qualité. Nous approuvons ce principe de progrès

partagé.

Reste à clarifier son champ d'application.

Les services de santé doivent en être exclues : les prix n'en sont pas fixés par l'offre et la demande.

Pour les services associatifs sanitaires et sociaux, nous nous rallions à l'Uniopss qui demande l'intégration.

La jurisprudence européenne considère que seules les missions régaliennes de l'Etat échappent au secteur économique (règles de la concurrence)

Le sanitaire et social peut basculer dans l'économique ou être cantonné dans le caritatif : l'inclure dans la directive c'est le protéger.

Comment préserver sa spécificité ?

Il faut pouvoir définir ces services en fonction de leur intérêt général (à partir de critères précis) et non de leur caractère économique ou non.

« Proposition de directive du Parlement européen et du conseil relative aux services dans le marché intérieur » www.ces.fr

Protection de l'enfance : l'action multifamiliale pour travailler autrement

ASH-07/01/05 - 1405 - 12



Inspiré de manières anglo-saxonnes; intéressant en ce qu'il met en scène un nouveau rapport avec les usagers. C'est « tendance » et en ce sens c'est à lire. D'autant plus que l'on voit qu'il y faut beaucoup de rigueur.

A Beauvais, le Service d'interventions spécialisées d'action éducative (SISAE) de Jeunesse Culture Loisirs et Technique innove dans le cadre de mesures d'action éducative AEMO depuis mars 2003 : action multifamiliale (5 ou 6 familles réunies); sont exclus profils violente, abuseurs sexuels potentiels etc.

« Nous avons en AEMO des familles dont nous ne savions plus que faire ». Objectifs : évaluer la parentalité et produire du changement par mise en situation, observation et réflexivité.

2 ES et 1 psychologue pour des programmes de 6 séances: en matinée, les parents viennent avec leurs enfants et des idées d'activités, l'après-midi, un atelier « imposé » et le soir un groupe de parole (dirigé psy), bilan de la journée. Le lendemain les professionnels parlent entre eux de la journée. + 2 matinées groupe de parole sans les enfants.

L'activité (support) permet aux ES d'observer les relations parents-enfants. « **En AEMO classique (...) tout repose sur la parole. Avec le multifamilial, il y a du concret** : les familles font ». De même le multifamilial « n'a d'intérêt que parce qu'il y a un travail individuel d'AEMO »

« **Il faut être présent sans l'être.** Nous ne gérons rien avec les parents, nous sommes là en appui ». Par ce biais on favorise aussi **les interactions entre familles** « il est parfois plus aisé d'entendre une remarque émise par un autre parent que par un professionnel » : « **Ceci implique une**

remise en question du travailleur social ». La transparence comme règle d'or, vis-à-vis des parents et à l'intérieur de l'équipe.

Démarche de rééquilibrage des rapports de pouvoir avec les usagers, au cœur du « pouvoir d'agir », « l'empowerment » anglo-saxon. L'expérience a déjà concerné 25 familles en AEMO : permis placement dans de bonnes conditions, facilité resocialisation, etc.

Perspectives : utilisation de la vidéo, structure type accueil de jour consacré à ce type de travail. Parfois 6 séances ne suffisent pas.

Le besoin d'un financement spécifique se fait sentir : prix de journée plus élevé que celui de l'AEMO classique.

Autre difficulté : cadre juridique « flou » (en Angleterre par ex. l'enjeu de la mesure, placement, etc. est clairement connu des parents). Il faudrait « travailler avec un mandat judiciaire fort, tournant par ex. autour du placement, et en lien avec les services sociaux de secteur »

Projet appuyé par l'ASE départementale et le PJJ et l'action semble de plus en plus appréciée des juges.

Autoréhabilitation : reprendre confiance en soi en rénovant son logement

ASH-21/01/05 - 1431 - 12



Peut-être connaissiez-vous l'autoréhabilitation? Nous n'en savions rien. Donc nous traitons. C'est intéressant.

Outil original : rénover un habitat dégradé et reprendre en main son existence en se découvrant « capable de faire »

Programme auto production et développement social (PADES) : depuis 2002 cette assoc soutient les initiatives comme jardins de développement, autoréhabilitation, etc.

www.padesautoproduction.org

« Processus d'intégration des savoir-vivre et du savoir-habiter (...) remettre la personne en capacité technique et symbolique de s'approprier son habitat » (sociologue PADES)

Meilleur confort technique, acquisition de savoir-faire, transformation du regard porté sur le logement et sur soi-même, sa famille, etc.

Se pratique aussi bien en milieu rural qu'en ville et soutient autant propriétaires que locataires

Souffre d'un manque de soutien et de reconnaissance de la part des pouvoirs publics

Née il y a 10 ans : « tout le monde était obsédé par le chômage (...) cela a éliminé en partie les autres objets des politiques d'insertion »

Expériences en cours aux Mureaux (région parisienne), Perpignan, Bordeaux, Le Havre.

Mureaux, l'ACIF (compagnons d'Ile-de-France) : ateliers de remise en état où l'on repère les familles « aucune d'entre elles ne va venir d'elle-même »

Ensuite une coordinatrice sociale prend contact avec la famille. Relation de confiance. Evaluation des travaux (participation l'achat des matériaux) et enfin un encadrant

technique supervise les travaux

« **L'atout de ce dispositif c'est que le travailleur social entre de plain-pied dans le quotidien des familles qui n'ouvrent pas facilement la porte** »

Il faut un accompagnement de qualité en amont et en aval : en particulier le poste d'encadrant technique n'existe pas en terme de qualification. Un professionnel du bâtiment avec une approche pédagogique. A inventer ?

Le montage financier est un autre écueil : plusieurs financiers potentiels, lourd à monter

Bilan ? PADES: « on s'imagine que le nb qu'on annonce est un critère pertinent (...) mais il faut toujours revenir au projet social défini au préalable et ne pas exclure les publics les moins mobilisables et les moins visibles »

Perspectives ? Fondation de France et Fondation Abbé-Pierre souhaiterait en faire un outil central des politiques de l'habitat. Coût des matériaux et ingénierie pris en charge par l'ANAH, FSL, etc. Financements adaptés à la précarité des ménages. Formation des acteurs locaux et supports de communications efficaces

Le ministre de l'Intérieur demande aux forces de l'ordre de se mobiliser contre les violences intra-familiales

ASH -21/01/05 - 1437 - 12



C'est surtout à suivre mais ce n'est pas inintéressant. Il n'est nulle part question de moyens. Nous aimerions disposer de réactions et en particulier des autorités judiciaires.

Circulaire : préfets, police et gendarmerie. Travailler plus étroitement avec autorités judiciaires et acteurs sociaux sur ce type de dossiers. **Accueil des victimes, alerte et dissuasion.**

« **La vulnérabilité des victimes peuvent les conduire à changer d'attitude : hésitation, revirements, demandes contradictoires** »

Rappel : certains services ont intégré un travailleur social, d'autres des permanences par des assoc. d'aide aux victimes. De toute façon ces services doivent être informés dans ce domaine.

Signalements : acquérir un « **réflexe de recherche d'information en direction des autres partenaires du service public** » (dans un environnement dégradé)

S'assurer que l'auteur des violences reçoit un message clair (rappel des peines encourues). Dans les 48 h suivantes, on doit prendre contact avec la victime et même s'il n'y a pas plainte, consigner par écrit ses observations, puis **transmettre ce document aux autorités judiciaires.**

Le ministère souhaite des « **échanges réguliers** » avec **services sociaux et tous partenaires pouvant contribuer à la mise en œuvre d'une solution durable et efficace.**

En cas de problématique aiguë une « cellule de veille spécifique » pourrait être créée dans le cadre du CLS.

Une démarche similaire, avec accord de l'autorité

judiciaire, pourrait être mise en œuvre pour les **soupons de manque de soins ou de négligence** à l'encontre d'enfants ou personnes vulnérables.

Prestations familiales : légère augmentation des bénéficiaires et petite diminution des montants en 2003

ASH -07/01/05 - 1409 - 12



Etude DREES à lire entre les mots. C'est intéressant et à approfondir à l'occasion.

Entre 1995 et 2003 + 5.9 % du nb de familles ayant touché au moins 1 prestation familiale

Moyen mensuel moyen diminue de 0.3 % sur un an (quasi égal par rapport à 1995)

Poursuite de l'augmentation du nb de bénéficiaires de prestations liées à la monoparentalité : + 4.2 % en un an pour l'API, + 2.5 % pour alloc. soutien familial.

Sur un an - 0.8 % bénéficiaires d'alloc. liées à la naissance ou aux jeunes enfants : -0.7 % d'enfants de moins de 3 ans

D'après la CNAF la PAJE (mise en place définitive en 2007) concernera 250 000 familles de plus

Aide au logement : - 1.4 % ménages en un an, pour un montant moyen qui diminue de 1% également sur un an

Familles monoparentales : emploi, précarité

ASH -21/01/05 - 1409 - 12



Si parfois les travailleurs sociaux se sentent découragés, ces chiffres viennent en partie confirmer qu'il y a aussi des paramètres « objectifs » dans le malaise. Lisez même si c'est consternant. Il est bon parfois d'avoir des balayages larges dans le temps. Mais gare à la nostalgie... elle n'est pas pour autant bonne conseillère.

Emploi : en 2002 1 famille monoparentale sur 4 était sans emploi (contre 9.6 % en 1975).

59.1 % chômage si le plus jeune des enfants a - de 3 ans et 36.8 % si plus jeune a + de 3 ans

« **La part des ménages où personne ne travaille a presque doublé entre 1975 et 2002** » (de 6.3 % on passe à 12.2 %). Recul du schéma « mixte » (père au travail, mère au foyer) et chômage longue durée expliquent une évolution « caractéristique de l'ensemble des pays industrialisés »

Sources Insee - « publication » : www.insee.fr

Précarité : Fin 2003, 1.51 million de familles monoparentales (2.5 millions d'enfants 0/19 ans) ont perçu des prestations CAF

Ces familles représentent 14 % des allocataires en métropole, et 31 % dans les DOM. **Dans 92 % la personne de référence est une femme**

18 % de l'ensemble des familles classées parmi les allocataires à bas revenus mais c'est le cas pour 5 % des familles monoparentales (et cela va croissant)

En 10 ans proportion de familles monoparentales touchant le RMI : + 53 %

Pendant la même période le nombre total de familles monoparentales : + 20 %

Sources CNAF : www.cnaf.fr

Ateliers santé ville : Favoriser une approche décroisée des problèmes de santé

ASH - 14/01/05 - 1415 - 12



Nous traitons cet article essentiellement pour faire connaître ces ateliers. Mais on peine à dégager une vraie ligne de force. Points de vue très divergents en terme de bilan alors que l'objectif est clair. Comme souvent le caractère indispensable du partenariat a comme corollaire le constat d'une construction pour le moins difficile, et cela doit vous rappeler des situations connues. On aurait voulu davantage d'exemples concrets.

Décision du Comité interministériel des villes : fin 1999 . Plus tard inscription dans les contrats de ville 2000-2006. Dans certains sites politique de la ville des préfigurations existaient depuis la fin des années 80. Expériences dispersées : conseils locaux de santé, réseaux de santé de proximité, etc.

« Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé et à améliorer l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation précaire »

DIV : inscrire un « volet santé » dans la politique de la ville. Mieux identifier les réalités et les difficultés d'un territoire donné, pour définir priorités.

En 2001, 2 régions pilotes : Ile-de-France et PACA.

Partenaires parfois frileux alors que leur engagement est indispensable (DDASS, sous-préfets chargés politique de la ville) : manque de garantie concernant financements des AVS et reconduction à l'échéance 2006 (contrats ville)

Les AVS reposent aussi sur leur coordinateur : « animation, aide à la concertation et soutien méthodologique ». Recueillir et transmettre des données, faire participer les habitants etc.

Décroisement des pratiques entre le sanitaire et le social ? Au conseil supérieur du travail social, on est prudent. D'autant plus difficile avec la pénurie des professionnels de santé : « la démarche AVS a joué sur cette question un vrai rôle d'alerte »

Bilan ? Tout le monde évoque un manque de recul et les avis sont très partagés

DIV : « les acquis sont perceptibles » AVS inscrits dans la loi contre les exclusions. « Si l'on veut toucher les quartiers, il est urgent de sortir des clivages politiques entre l'Etat et les collectivités territoriales ».

EDF critiquée pour la sévérité de ses coupures d'électricité

Le Monde - 05/01/05 - 1404 - 12

ASH - 24/12/04 & 07/01/05 - 1404 - 12



Déjà en novembre nous parlions des arrêtés « anti-coupures » pris par certaines municipalités. Voici un « point » un peu plus étayé. De belles idées. A suivre.

Elus, syndicats, assocs de chômeurs... un front pour dénoncer les coupures en cas de cessation de paiement

Dans le Pas-de-Calais des maires proposent une « couverture énergétique universelle » sur le modèle de la CMU

Les acteurs de terrain parlent d'un « durcissement » : marges de négociation plus étroites, gestion informatique, moins d'interlocuteurs directs

EDF : rappelle les actions de solidarité lancées. Services maintien d'énergie et minimum (SME / SMI), Fonds de Solidarité Energie (FSE), « correspondants-solidarité ». Nb de coupures divisées par 3 en 10 ans. Mais pas de statistiques disponibles pour 2004, où elles seraient de nouveau en augmentation.

Le ministre délégué à l'industrie a fondé un groupe de travail pour « améliorer l'aide sociale pour l'accès à l'électricité » et EDF s'est engagée à « tout mettre en œuvre pour ne pas suspendre l'électricité pendant l'hiver aux personnes les plus démunies »

Ministère : « la communication entre fournisseurs d'électricité et travailleurs sociaux doit être renforcée ». Les fonds FSE 2003 n'auraient pas été dépensés entièrement, le pb ne serait donc pas financier. A noter que ces fonds sont abondés de manière irrégulière. Est-ce la raison de cette situation ?

« Tarif social d'électricité » au 01/01/05 : électricité « produit de 1° nécessité » (loi 2000). Pour des ressources inférieures à 460€ par mois, réduction de 30 à 50 % sur la partie fixe de l'abonnement et sur l'énergie - limite plafond mensuel de consommation 100kWh (sur demande).



Décrets n° 2004-1458 au 23/12/04, J.O. du 30/12/04 et n° 2004-714, J.O. du 18/07/04

Le montant de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (BMAF est revalorisé de 2.2% au 01/01/05 (361.37 €). Les plafonds de ressources restent inchangés (revus 07/04)

Récapitulatif des conditions à remplir et formalités à accomplir pour les

Prestations générales d'entretien (allocations familiales, complément, etc.)

Prestations à affectation spéciale (rentrée scolaire, logement familiale, déménagement, etc.)

Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)

Prestation naissance, adoption, garde hors PAJE

Revalorisation du RMI

ASH-14/01/05 - 1411 - 13



Parmi les informations de ce début d'année, en voici une susceptible d'être utile. Aussi donnons-nous des pistes pour la traiter.

Décret n° 2004-1537 du 30/12/04, J.O. du 01/01/05
Au 01/01/05, le RMI est revalorisé de 1.8 % : 425.40 € par mois pour une personne seule.

Le Montant de l'Allocation

Montant du RMI

Détermination des ressources à prendre en compte

Récupération

Cumul du RMI avec un revenu d'activité

Aide exceptionnelle de fin d'année



Revalorisation de l'ASS, de l'AI et de l'AER

ASH-21/01/05 - 1426 - 13



Dans la continuité du précédent. Même décret.

Décret n° 2004-1537 du 30/12/04, J.O. du 01/01/05

Revalorisation de 1.8 % au 01/01/05

Allocation Solidarité Spécifique : 14 €

Allocation d'insertion : 9.86 €

Allocation équivalent retraite : 30.23 €

Conditions ressources et montants détaillés

Hausse du chômage de 0.2 % au mois de novembre

ASH-07/01/05 - 1408 - 21



Baromètre décevant. Et à suivre...

Fin novembre, 2 448 900 demandeurs d'emploi de catégorie 1, taux de chômage stable à 9.9 %

Sur un an : **le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté de 2.7 %**. Stabilité du chômage des hommes, progression de celui des femmes (+ 1.3 %) et léger repli pour les plus de 50 ans (- 1.8 %).

Moins 1.3 % de demandeurs d'emploi indemnisés par les Assedic

Les prestations familiales au 1° janvier 2005

ASH-07/01/05 - 1406 - 13



C'est complexe, en cas de besoin les décrets sont là.



Le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école en conseil des ministres. L'école vers l'Europe et l'entreprise – Réactions

Le Monde - 12/01/05 – 1414 - 24

ASH - 14/01/05 – 1414 - 24



Un rappel parce que c'est nécessaire et puis des tas d'autres choses dans une longue page intéressante. Le sujet est important et au-delà des mesures concrètes, se dessinent des orientations. Peut-être le plus important. A lire avec attention, entre les mots si l'on ose dire. En 2^e partie, un point de vue sur lequel on peut s'appuyer pour étayer une réflexion, ... ou pour penser différemment bien sûr.

Rappels : examen parlement février pour vote au printemps et premières applications rentrée 2005

Elaboration d'un ensemble de connaissances indispensables pour tous

Instauration d'un contrat individuel de réussite éducative (CIRE) pour les élèves en difficulté: élève/parents/professeur principal et chef d'établissement et définissant les conditions du soutien scolaire.

Scolarisation des élèves handicapés : notamment 1000 nouvelles unités pédagogiques d'intégration d'ici 2010 dans le secondaire

Le service social scolaire reste en l'état

Bourses au mérite second degré : tripler leur nb en 5 ans et revaloriser leur montant.

Quintupler le nb de classes et ateliers-relais (1500)

Toute latitude aux enseignants dans les décisions de redoublement et affirmation et leur liberté pédagogique. Rattachement des IUFM aux universités.

Généralisation prévue des cours de langue vivante au CE2 puis CE1, 2^e langue à partir de la 5^e et dédoublement des cours au lycée.

L'Europe comme référence : aux 80 % d'une classe d'âge au niveau bac et 100 % de jeunes dotés d'une qualification (loi de 1989), s'ajoute 50 % des jeunes diplômés de l'université. Essentiel face « aux enjeux de la mondialisation »

Liste de 10 objectifs dont certains directement en lien

avec la construction européenne : place des sciences, égalité filles / garçons, langues vivantes.

Fonction économique de l'école : « doit préparer les jeunes à trouver un emploi en France et en Europe ». Plus précis que les projets antérieurs. Nécessité de répondre « aux besoins économiques »

« La connaissance est regardée principalement comme un facteur économique au service de la compétitivité » (M. Laval, chercheur, Attac)

Approche managériale du système éducatif : « culture du résultat ». Objectifs chiffrés d'ici à 2010. L'école doit rendre des comptes à la nation (importance de son budget) ; + 20 % des élèves apprenant l'allemand / + 10 % les langues anciennes / + 20 + files dans les filières scientifiques / + 20 % élèves de quartiers défavorisés parmi les bac généraux.

Eviter une loi « purement incantatoire » (ministère).

« Depuis Jules Ferry c'est la 1^o loi où la pédagogie est aussi peu présente » (P. Meirieu).

L'application de la loi : objectifs nouveaux alors que les précédents n'ont pas été atteints. Un peu moins de 70 % niveau bac (depuis 1995) et 7 % de jeunes sortant de l'école sans aucune qualification. Alors ?

Syndicats d'AS scolaires : « moindre mal » au regard du rapport Thélot qui préconisait l'externalisation de ces services mais « le pb des moyens reste entier » et ils jugent leurs missions décrites de façon restrictive « rôle particulier dans la prévention de l'absentéisme scolaire et des phénomènes de déscolarisation »

Dénoncent également « un tri social précoce ». Estiment que le CIRE aboutit à une individualisation de l'échec scolaire

Généralisation des bourses au mérite : « certaine conception de l'école qui ne veut pas prendre en compte les inégalités sociales des élèves »

Confédération Syndicale des familles : « aucune ambition pour les écoles et collèges ZEP alors que les inégalités ne cessent de s'accroître »

Entretien avec M. Prost, historien de l'éducation

La loi n'est pas indispensable : on l'utilise pour « solenniser une annonce »

« Si vous faites une réforme tous les 2 ans vous détruisez le système (...) la temporalité de l'enseignement et celle du politique sont tout à fait différentes »

« Je propose un moratoire des programmes. Contre-productif de les changer tous les 3 ans ».

« Les objectifs chiffrés relèvent de la déclaration d'intention » Réalisation dépend du contexte

80 % d'une classe d'âge au bac ? : On n'y est pas arrivé. On a estimé qu'on n'avait plus besoin d'ouvriers qualifiés (faux) et on a presque arrêté les CAP, sans résoudre le pb de l'échec scolaire

Augmentation de 50 % du nb d'apprentis d'ici 2010 ? : ça ne se décrète pas.

Socle commun de connaissances ? : « réduit à un enseignement minimal et une note de vie scolaire (...) punir les élèves qui ne seraient pas socialisés »

On ne dit pas comment faire pour que les élèves n'échouent pas. : « il faudrait s'appuyer sur la recherche » On fait l'inverse, ex. du redoublement (Voir RVP 12)

48 exclusions d'élèves pour port de signes religieux

Le Monde – 22/01/05 – 1440 - 24



Nous n'avons que ce point mais nous emprouvons de le donner. A croiser avec vos propres observations... ou sources pourquoi pas ?

M. Fillon : 45 jeunes musulmanes + 3 sikhs

639 cas recensés (« en 2004 près de 1 500 élèves manifestaient ostensiblement une appartenance religieuse »)

« Plus de 550 situations on trouvé une solution par le dialogue »

Une soixantaine de situations réglées par des inscriptions dans le privé ou au CNED

Après Paris, l'Institut d'études politiques de Lille adopte les conventions ZEP

Le Monde – 08/12/04 – 1429 - 24

ASH – 21/01/05 – 1429 - 24



Une expérience qui s'étend. A noter.

A partir de 2006, des élèves issus de ZEP Nord Pas-de-Calais pourront se présenter au concours spécifique IEP Paris. Si réussite, ils pourront intégrer Paris ou Lille en fonction de leurs notes

En 2001, 7 lycées participaient à l'expérience, débouchant sur 17 recrutements

En 2004, 23 lycées concernés, 45 recrutements

Charte interministérielle signée le 17/01 : permettre de développer des partenariats entre établissements supérieurs et lycées quartiers sensibles

Devant l'afflux de demandes, plusieurs communes privent de cantine les enfants de chômeurs

Le Monde – 20/12/04 – 1432 - 24



Au moment où l'on parle tant de décentralisation, collectivités locales, transferts, aides aux familles, aux gardes d'enfants etc., cette information nous frappe tant que nous la traitons, et en dehors des « brèves » encore !! Et à vous de lire.

Courrier d'une commune de Seine-et-Marne : « l'accès aux services municipaux tels que les restaurants scolaires des écoles maternelles et primaires, les centres d'accueil (...) strictement limité aux enfants dont les deux parents

travaillent »

« Le courrier était maladroite. Il n'est pas question de refuser des enfants de chômeurs. Mais de ne pas accepter les inscriptions de confort

Processus comparables ailleurs, surtout en Ile-de-France mais aussi Province. Critères d'admission, souvent à partir du travail des parents mais aussi de revenus au-dessus desquels on n'admet plus les enfants, par ex (Rhône)

Toutes ces villes invoquent la nécessité de faire des économies et la poussée démographique dans l'enseignement primaire. De plus jusqu'à 80% des élèves à la cantine dans certaines écoles

Parents d'élèves : « contraire au principe d'accès égal et à tous au service public » (FCPE)

Plusieurs tribunaux administratifs ont annulé des limitations de cet ordre, illégales à leurs yeux (Grenoble 2002, Marignane 1996)

Les Français, élèves moyens de la classe européenne, ne font pas de progrès en maths

Le Monde – 08/12/04 – 1422 - 24



Gagne à être relié au précédent article dans le sens où il donne un état de cette école sur laquelle on se penche une fois de plus en terme de réforme. Et puis cela nous change de notre angle de vue habituel puisqu'il s'agit là d'une étude généraliste. Passage très intéressant sur mathématiques et origine socio-professionnelle.

Enquête PISA 2003 (OCDE) : tous les 3 ans, teste 275 000 élèves des 30 pays (15 ans). France :

Compréhension de l'écrit : 14^e rang (idem 2000), légèrement inférieur à la moyenne. 6,3 % d'élèves ne savent pas lire (4,2 % en 2000)

Culture mathématique : 13^e rang, légèrement supérieur à la moyenne.

Culture scientifique : 10^e rang, léger progrès, sous l'effet exclusif d'une progression des meilleurs.

La France a choisi de faire des mathématiques le principal instrument de sélection de ses élèves. On s'attendait à ce que le lien entre performances en math et milieu social soit faible. En France il n'en est rien **La meilleure performance en math « se fait au prix d'une moindre équité sociale (...) les maths charrient moins de culture mais ils sont beaucoup plus sélectifs. Et les processus de sélection sont générateurs d'inéquité sociale »**

Investissement : 7 % PIB consacrés à l'éducation ; l'OCDE juge les résultats « relativement » performants au regard de cet investissement. (En Belgique, Canada, Corée, Finlande, Japon, Pays-Bas, meilleur rapport « qualité-prix »)

L'enquête note aussi que les écoliers français sont très angoissés par les mathématiques, ils sont même là-dessus au 1^e rang européen.



ASH – 21/01/05 – 1428



A l'heure où les directives européennes influent sur notre devenir peut-être serait-il bon d'aller jeter un œil sur ce type de travaux.

Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés : approches politiques dans 6 villes d'Europe »

Analyse comparée de quartiers difficiles de Naples, Barcelone, Derby, Amsterdam, Sofia et Moscou.

Seul un effort coordonné de plusieurs intervenants peut rendre dignité et capacité à construire un projet

**Editions du Conseil de l'Europe – Palais de l'Europe
– 67075 Strasbourg cedex – 15 € + port**



Si la compétence des juges pour enfants était vraiment reconnue dans les zones d'attente, ce serait sans doute une amélioration pour les mineurs isolés dont nous parlons depuis si longtemps.

Faut-il manger de tout à cantine ? C'est à lire.

Vous pouvez consulter un rapport sur les expulsions locatives et penser que peut-être ça va changer. Nous complétons notre dossier du mois de décembre sur les étrangers en visite en France.

Voir aussi les informations, sèches mais peut-être utiles sur la couverture santé et l'aide juridictionnelle.

Enfin quoi des brèves avec de quoi sourire et de quoi pleurer ... de quoi être informé aussi tout simplement.

LE MONDE - 1402

La suroccupation, fléau des foyers de travailleurs migrants (07-01) – (+ ASH du 14/01/05)

Mission d'inspection (affaires sociales/Ponts et Chaussées) dans 24 centres parisiens

Suroccupation (sécurité des personnes) : de 100 % (6) à 400 % (1) pour une moyenne de 157 %

La population vieillit, le taux de rotation est de 9 %

Dégradation des conditions d'hébergement (tuberculoses, épidémies)

Solitude des gestionnaires

Activités commerciales souvent exercées : « travail illégal », conditions « moyenâgeuses »

Pas de trouble de voisinage, personne ne s'en occupe : met en cause la volonté politique. Il faudrait construire de nouveaux équipements.

Représentatif de la majorité des structures sur le territoire (700) même si « la région parisienne, c'est ce qu'il y a de pire » (ministère affaires sociales)

Cabinet de M. Borloo « c'est un vrai pb de sécurité pour les habitants et notre dossier prioritaire pour 2005 »

Le ministère de l'intérieur durcit les conditions pour héberger un étranger en visite (10/01)

La circulaire demande aux maires de vérifier que le logement de l'hébergeant est conforme, soit notamment 14 m² par personne, les enfants étant comptés comme adultes.

« Ces normes sont celles exigées pour les demandes de regroupement familial. C'est démentiel de les appliquer pour les étrangers qui viennent visiter leur famille » (GISTI)

En comptant visa, taxe de l'attestation d'accueil et assurance, un séjour de 2 mois peut revenir entre 150 et 170 € (smic algérien = 90 €, turc = 189...)

Des parents musulmans se plaignent que l'on oblige leurs enfants à manger de la viande à la cantine (08/01)

La cour d'appel de Paris reconnaît la compétence des juges des enfants dans les zones d'attente (26)

Un adolescent dont la reconduite est programmée saisit le juge pour enfants qui met fin à son placement en zone d'attente et le confie à sa tante. Les autorités considèrent que la zone d'attente ne se trouve pas juridiquement sur le sol français et que les administrateurs ad hoc sont seuls compétents pour représenter les mineurs

Selon l'Anafé ces administrateurs suivraient « assez systématiquement » les demandes du ministère de l'intérieur de renvoi vers le pays.

Donc « cette affirmation que la zone d'attente se trouve bien sur le territoire français est très positive » (services de la défense des enfants)

L'arrêt pourrait faire jurisprudence

723 mineurs isolés placés en zone d'attente en 2004 : 628 ont été renvoyés

Des familles du Rhône, mangeant hallal, ont reçu un courrier menaçant de ne plus accepter leurs enfants à la cantine « tous les enfants doivent manger de tous les plats servis »

« J'ai eu connaissance d'une famille végétarienne, [école de la même commune]. Ils n'ont pas reçu la lettre de la mairie », dit une maman n'ayant jamais mangé de viande à la cantine dans sa scolarité

CRCM : « on tente d'imposer aux musulmans une vision étroite de la laïcité »

Adjoint (mairie Lyon) : reconnaît « quelques pbs »

Polémique sur les opérations de sécurisation autour des écoles (07/01)

Contrôles d'identité opérés le 06/01 par les forces de police autour des établissements « sensibles »

Syndicats d'enseignants, certaines organisations de magistrats et policiers dénoncent l'inefficacité de cette mesure

FSU : « gesticulation sécuritaire à l'intention des médias »
- FCPE : initiative « pitoyable »

Syndicat magistrature : « subordination de l'action de la justice aux priorités déterminées par la police »

Réactions plus partagées parmi les policiers.

Opération inscrite dans le protocole (10/04) entre EN et Intérieur, prévoyant l'instauration d'un policier ou gendarme référent par établissement

Le ministère de la défense prépare l'armée à se doter d'une aumônerie musulmane (21/01)

Lieutenant-colonel Al Hocine doit réfléchir aux conditions d'organisation de cette mesure

Pour l'instant aumôniers pour les cultes catholique, protestant et israéliite

Le statut des aumôniers va changer : sera aligné sur celui des officiers. **Ce qui implique la nationalité et diplômes français + enquête approfondie**

Il y a à présent dans l'armée des jeunes de la « génération Beur », on ne sait pas combien mais pas de demande particulière de lieux de culte

Les Français vivent dans 4 pièces en moyenne (18/01)

Insee : amélioration globale

En moyenne 4 pièces par résidence principale (3.86 en 1999)

Le nb d'occupants par logement diminue : 2.13 (3.19 en 1954)

Près de 14 % de la population est seule dans son logement (2 fois plus qu'en 1960)

En métropole le nb de logements augmente de 5.4% dans les 5 dernières années

La part d'habitations vacantes diminue 6.1 % (contre 7.8 % en 1982)

Près de 57 % des ménages propriétaires de leur logement, proportion voisine de celle de 1999

Succès croissant de la validation des acquis de l'expérience (06-01)

Près de 20 000 candidats devant les jurys en 2003 contre 10 000 en 2002 (hors stats universités)

L'EN a examiné 14 374 candidatures (en majorité pour BTS) : 49 % diplôme complet, 39 % diplôme partiel et 12 % rien.

Taux de réussite plus faible pour l'AFPA (17.3 % titres complets) et niveau recherché majoritaire : CAP / BEP

ASH – 07/01/05 – 1403

Femmes et étrangères : contre la double violence

Comité d'action interassociatif Droit des femmes, droit au séjour

Agit contre la double violence, (Cimade, FNSF, etc.)

Réflexion sur les violences subies en tant que femmes et étrangères

Témoignages, analyse sur la loi du 26/11/03

Vous pouvez écrire à doubleviolence@free.fr

Le nouveau dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire

Décret n° 2004-1450 du 23/12/2004, J.O. du 30/12/2004

Mise en place de l'aide à la souscription d'une couverture complémentaire pour les personnes dont les revenus vont jusqu'à 15 % au-dessus du seuil d'accès à la CMU-C

Depuis le 01/01/05, 75 € par personne de - 25 ans, 150 € entre 25 et 59 ans, 250 € + 60 ans

Les plafonds de ressources de l'aide juridictionnelle pour 2005

En progression de 1.7 % : 844 € ou 1 265 € mensuels selon la catégorie de l'aide

ASH – 14/01/05 – 1417

Les principes devant guider le développement des points d'accueil et d'écoute jeunes

Ces PAEJ existent depuis 2002 et le plan de cohésion sociale prévoit leur développement

Pour ce faire, circulaire DGAS : fonction préventive d'accueil, d'écoute et de soutien en direction des jeunes en difficulté et leurs parents ; médiation et sensibilisation aux conduites à risques

Priorité donnée aux 35 départements où il n'y en a pas. Encouragement à la création (péri-urbain et rural) d'antennes de proximité (au moins 4 heures hebdo, rattachée juridiquement à un PAEJ)

Les DRASS doivent répartir les budgets entre les départements

Les DDASS doivent piloter les créations : diagnostic, partenariat financier, suivi, etc.

« Définition d'un système d'observation des expulsions locatives, de leur mécanisme et de leur prévention »

Rapport de M. GRUNSPAN

Pointe les insuffisances du tableau de bord statistique national sur les expulsions pour impayés de loyers. Propose observatoire local, meilleur signalement des impayés dans le parc privé etc.

Formule des suggestions d'indicateurs quant aux dispositifs publics de prévention des expulsions

www.ladocumentation-française.fr

Les 3 conditions du développement des services d'aide à la personne, selon l'économie sociale

Lettre à M. Borloo de 8 organisations signataires de la convention de novembre (Voir RVP 12)

« Démocratisation [suppose une] solvabilisation de la demande » Déductions du revenu imposable « d'autant plus incitatives que le revenu est élevé, donc les besoins plus faciles à satisfaire ». Nécessité d'incitations indirectes, de crédits d'impôts, etc.

Les contrats aidés doivent « mobiliser des formations rémunérées et un accompagnement spécifique » : **qualification indispensable**

Simplification des procédures d'agrément dans le respect des valeurs communes « non-discrimination des usagers-clients », etc.

Unassad, ADMR, FNAID, Mutualité, Groupement des entreprises mutuelles d'assurances et 3 banques

Décentralisation des formations sociales : inquiétudes du Groupement national des instituts du travail social (GNI)

Décentralisation effective au 01/01/05 mais les décrets d'application ne sont pas parus

Le GNI déplore le manque de coordination entre « services de l'Etat et les régions »

Lettre au président de l'ARF et au Premier ministre : inquiétude sur difficultés éventuelles de trésorerie des instituts (acompte 1° trimestre) et risque de rupture de droits pour les étudiants boursiers en cas de retard.

Idem du côté de l'AFORTS qui avait dénoncé le flou entourant la mise en œuvre de ce transfert.

ASH – 21/01/05 – 1428

Maisons de l'emploi

Le comité de pilotage est installé. D'ici la fin du mois de février doit être établi un cahier des charge et une 1° cartographie

Prochaine réunion du comité le 24/02/05

Développement de la vie associative : instructions 2005 pour les demandes de subventions.

Instruction n° 05-005 JS du 10/01/05

Les demandes doivent parvenir le 15 mars au plus tard au ministère (avant le 2 mai pour les études)

Actions de développement de la vie associative : le montant de l'aide ne peut excéder 50 % du coût total de l'action

Formation des bénévoles : le montant de l'aide ne peut excéder 80 % du coût total de la formation

Concerne principalement les bénévoles fortement impliqués (élus, responsables d'activités, etc.)



Si rien n'a été transmis avant, le voyage à Auschwitz est inutile

Le Monde – 22/01/05 – 1440 - 24



Les voyages à Auschwitz se multiplient, les incidents de Montreuil viennent souligner leurs risques et cet article comme une réponse à tous les gens en contact avec des jeunes, avec toujours à un moment cette question de la transmission. Sorte de mode d'emploi rapide de ce qu'il ne faut pas faire. Mais en outre la simplicité de ce texte laisse

entrevoir une pensée bien construite sur la complexité de ce processus. Peut être utile, toujours, ne serait-ce que pour soi-même.

**Entretien avec Mme Wiewiorka, historienne
Voyages scolaires à Auschwitz ?**

« Il n'y a rien à voir à Auschwitz si on ne sait pas déjà ce qu'il y a à y voir (...) d'un lieu ne s'entend aucun savoir. »

On n'a jamais fait d'enquête pour savoir ce que les élèves retirent de ces visites, ni non plus quel a été l'apport pour les adultes.

Je suis choquée de l'exclusion des élèves de Montreuil : il aurait mieux valu donner une obligation de travail sur le génocide.

Sont à proscrire les déplacements en grands groupes, ceux que l'on ne prépare pas assez et ceux que l'on médiatise (avec un élu par ex., etc.); en outre il faut mieux rester quelques jours.

Penser qu'emmener les élèves à Auschwitz est une solution à l'antisémitisme est une vision religieuse. On parie sur le choc alors que parfois il ne se passe rien pour un élève. Auschwitz ne vaccine contre rien.

On ne peut demander aux élèves de s'identifier à cet extrême, il vaudrait mieux insister sur ce qui permet la chambre à gaz et qui peut avoir un écho concret : fichage, lâcheté...

Saturation suite aux informations sur la Shoah ?

« On ne cesse de faire de la morale et cela ennue les élèves » Il faudrait substituer la réflexion à l'injonction morale. Il ne faut pas accaparer la mémoire mais la laisser vivre et travailler. Enseignants, élèves, générations à venir.

Arrêtons les leçons de morale alors même que nous avons fabriqué un monde où beaucoup de jeunes vivent dans de mauvaises conditions et ont du mal à imaginer leur place (exclusion, discrimination, etc.)

Auschwitz, 60 ans après – Laffont.

